



# L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES MIGRANTS EN ÎLE-DE- FRANCE



# L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE : UN PROCESSUS EN 3 ETAPES

Le dispositif d'accueil que l'État a mis en place permet de proposer aux migrants sans-abri des solutions d'hébergement temporaires adaptées à leur situation et de leur offrir un accompagnement administratif et social sur-mesure.

## 1 Les migrants se voient d'abord proposer une mise à l'abri via deux dispositifs complémentaires :

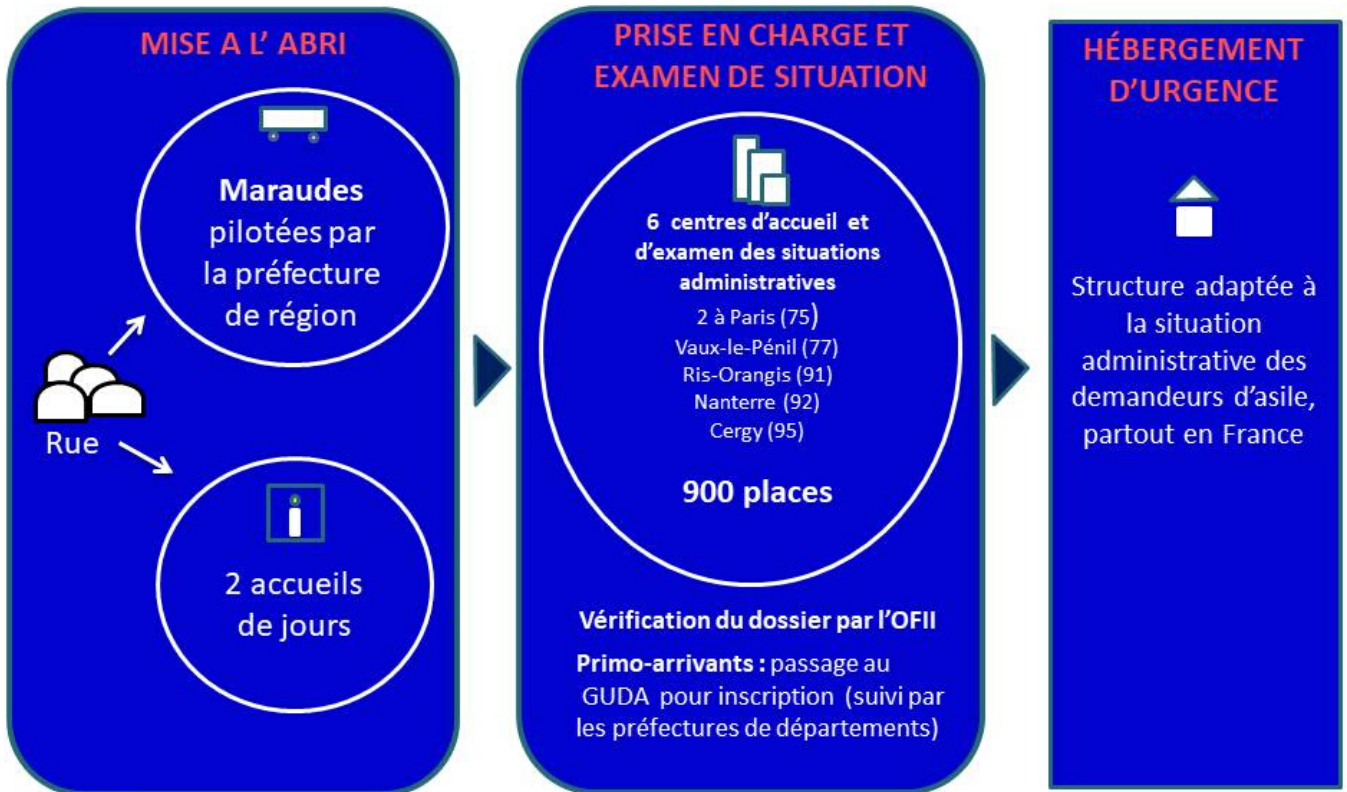
- **Deux accueils de jour pour hommes isolés et un accueil de jour pour les familles** ont été ouverts en avril 2018 dans Paris. Désormais bien connues des migrants, ces structures sont des lieux d'accueil où ils se présentent spontanément. Ils peuvent y prendre une douche, un repas et être accompagnés dans leurs droits sociaux par des professionnels avant d'être, s'ils le souhaitent, orientés vers un centre d'accueil et d'examen des situations (CAES) dans le cadre de leur demande d'asile.
- **Les maraudes hebdomadaires pilotées et financées par la préfecture de la région d'Île-de-France** avec la ville de Paris et l'association France terre d'asile. Il s'agit concrètement d'équipes qui vont à la rencontre des migrants à la rue afin de leur proposer d'être mis à l'abri.

2 **Les migrants sont ensuite orientés vers l'un des 6 centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) de la région d'Île-de-France** où ils bénéficient d'une prise en charge sanitaire, sociale et administrative. Ces centres permettent en effet d'assurer un hébergement temporaire - d'une durée de 10 jours en moyenne - aux demandeurs d'asile, d'organiser, avec le concours de l'OFII, leur accès au Guichet unique pour demandeurs d'asile (GUDA), puis de les réorienter vers des structures adaptées à leur situation administrative. Administrés par des opérateurs financés par l'État, ces 6 centres d'une capacité totale de 900 places sont situés à Paris, (18<sup>e</sup> arrondissement), dans les Hauts-de-Seine, Ris-Orangis (Essonne), Vaux-le-Pénil (Seine-et-Marne) et Cergy (Val d'Oise).

3 **A l'issue de leur évaluation administrative, les demandeurs d'asile sont orientés dans des structures adaptées à leur situation, qu'il s'agisse de** structures du Dispositif National d'Accueil (HUDA, CADA...) pour les demandeurs d'asile, de CPH pour les réfugiés ou de structures d'hébergement généraliste de droit commun (halte de nuit, hôtel social...).

# PARCOURS DES DEMANDEURS D'ASILE SANS-ABRI EN ÎLE-DE-FRANCE

## Hommes majeurs isolés



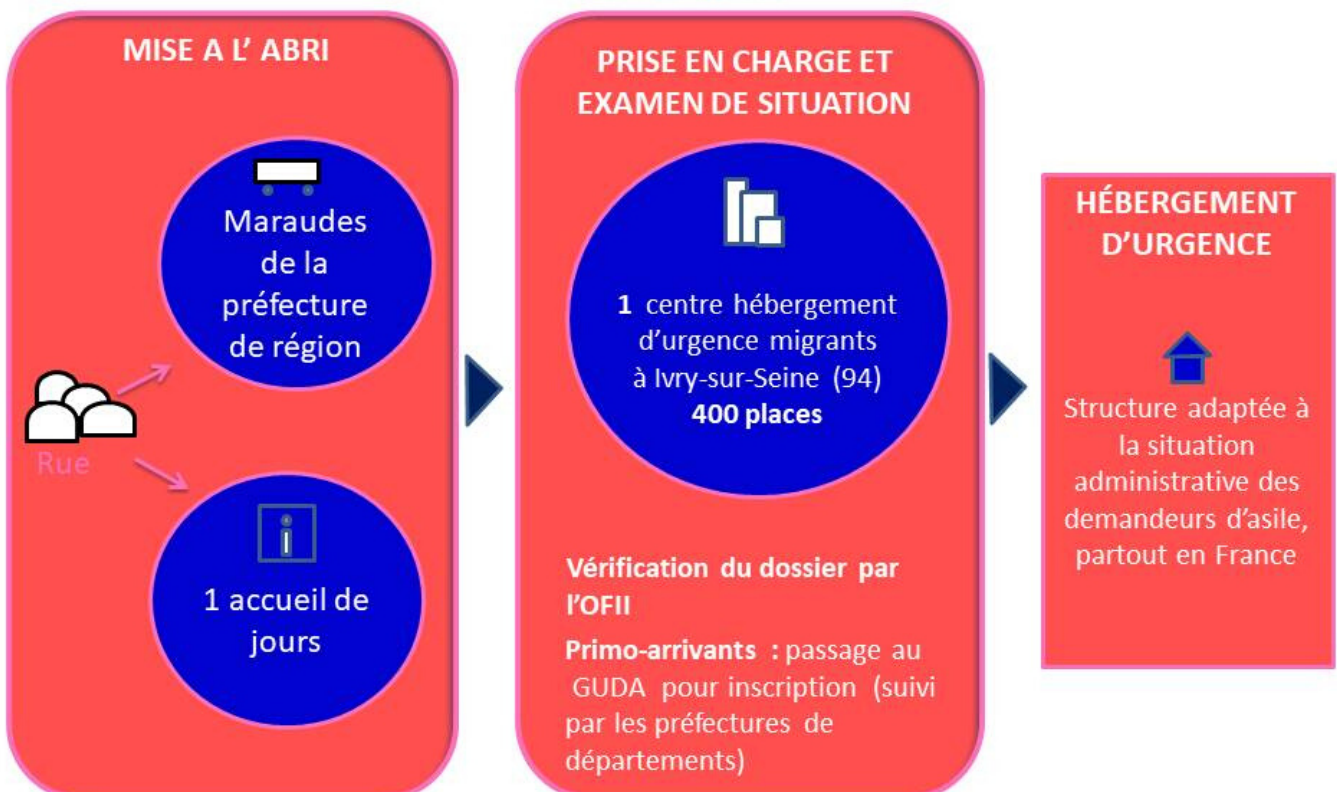
### LEXIQUE :

GUDA : Guichet unique des demandeurs d'asile

OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration

# PARCOURS DES DEMANDEURS D'ASILE SANS-ABRIS A PARIS

## Les familles



### LEXIQUE :

GUDA : Guichet unique des demandeurs d'asile

OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration

# LES 3 PILIERS DE L'INTÉGRATION: LA LANGUE, L'EMPLOI ET LE LOGEMENT

---

**Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris pilote la mise en œuvre du plan régional pour l'insertion des réfugiés. Ce plan regroupe de nombreuses mesures en faveur de l'apprentissage de la langue française, de l'insertion par l'emploi et du logement.**

**Ce nouveau dispositif permet de guider les réfugiés de manière très concrète et adaptée vers un parcours d'insertion.**

L'Île-de-France accueille environ 30 % des personnes bénéficiant de la protection internationale de la France. Titulaires d'un titre de séjour pérenne, ces personnes accèdent au droit commun, comme chaque Français.

Certains réfugiés, aux situations vulnérables, ont besoin d'être particulièrement accompagnés par l'État et ses partenaires, notamment pour la maîtrise du français, l'accès aux droits sociaux, le logement et l'emploi.

A ce jour, 5 800 bénéficiaires de la protection internationale sont hébergés dans les 24 500 places d'hébergement d'urgence spécifiquement mises en place par l'État en Île-de-France pour les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Face à cette situation, la préfecture de région mobilise ses moyens afin de fournir un accueil digne et un accompagnement efficace vers l'intégration à la société française de ces personnes.



## Des moyens sans précédents engagés pour favoriser l'apprentissage du français

Grâce à la réforme du contrat d'intégration républicaine (CIR), qui est entrée en vigueur le 1er mars 2019, les réfugiés peuvent bénéficier, selon leur niveau, de 200 à 600 heures de cours de français. 4 jours de formation civique leur sont également proposés. Par ailleurs, 5,7 M€ ont été engagés pour favoriser l'apprentissage du français par les réfugiés dans les 8 départements franciliens, en complément des formations du CIR. Enfin, Le plan régional d'investissement dans les compétences va permettre de mobiliser 15 M€ par an sur 3 ans dès 2019 pour former 7 000 bénéficiaires de la protection internationale à la langue française.

### Une offre de services centralisée dans les accueils de jour parisiens

*En Île-de-France, il existe actuellement trois accueils de jour dédiés aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, tous situés à Paris, dont deux sont destinés aux hommes isolés et un dédié aux femmes seules et aux familles.*

*Ces lieux d'accueil regroupent depuis avril 2019 l'ensemble des services proposés par l'État, pour un accompagnement qualitatif des réfugiés vers l'intégration.*

*Au sein de ces accueils de jour, les réfugiés peuvent bénéficier d'un accompagnement protéiforme :*

- aide à l'accès aux droits : ouverture des droits sociaux, couverture santé, aides au logement (RSA, CMU...);*
- apprentissage du français : évaluation du niveau de langue, cours de français, ateliers de conversation ;*
- accès à l'emploi : bilans de compétences, ateliers CV, aide à la recherche d'emploi, inscriptions et accompagnement aux rendez-vous Pôle Emploi, job dating ;*
- accès au logement : informations sur les solutions existantes dédiées aux réfugiés, accompagnement vers l'hébergement, aide à la constitution de dossiers pour accéder à un logement en Île-de-France ou en région.*

*Cette offre de services centralisée en un même site favorise l'accès à l'autonomie des réfugiés et leur transition vers le droit commun en leur apportant un lieu unique d'aide dans leurs démarches.*

### Insérer les réfugiés sur le marché du travail

Les professionnels de l'insertion orientent prioritairement les bénéficiaires vers des formations dans les secteurs qui recrutent, tels que le BTP ou l'hôtellerie/restauration, à fort potentiel en Île-de-France. Pour y parvenir, les réfugiés sont, par exemple, accompagnés par Pôle Emploi dans l'édification de leur CV, invités à participer à des job-dating ou à faire le bilan de leurs compétences. Certains sont engagés dans des formations qualifiantes en CFA ou en école spécialisée.

Plusieurs dispositifs mis en place par l'État permettent de soutenir ces démarches.

C'est le cas du Plan d'investissement dans les compétences (national). Un appel à projets dédié à l'intégration professionnelle des réfugiés a été lancé par Muriel Pénicaud, ministre du travail, en octobre 2018. 5 opérateurs ont été retenus - Aurore, Emmaus solidarités, Kodiko, Singa, AERé - et sont financés à hauteur de 5,8 M€ au total, pour accompagner vers l'emploi 3 700 bénéficiaires de la protection internationale d'ici 3 ans.

Le programme HOPE permet également d'associer une formation professionnelle avec un hébergement dans les centres AFPA et de former des réfugiés à différents métiers en tension (par exemple maçon, coffreur, agent d'entretien du bâtiment ...).

## L'hébergement des réfugiés

En France, les demandeurs d'asile bénéficient d'un hébergement adapté à leur situation, le temps que leur demande soit instruite. Une fois le statut de réfugié obtenu et délivré par l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides), les personnes ont trois mois, renouvelable une fois, pour trouver un logement avec l'aide de l'État et de ses partenaires associatifs.

En Île-de-France, zone particulièrement tendue en matière de logements, l'État travaille étroitement avec les bailleurs sociaux pour permettre aux réfugiés d'accéder à l'autonomie. L'État a défini en 2019 un objectif de 2 000 places en logement pérenne ou accompagné en France dont 950 places pour l'Île-de-France.

Pour autant, certains réfugiés particulièrement vulnérables peuvent se retrouver à la rue. En Île-de-France, ils sont alors recueillis par les services de la préfecture de région via les maraudes hebdomadaires sur les campements parisiens. Ils sont ensuite orientés vers un hébergement et bénéficient d'un accompagnement spécifique vers l'apprentissage de la langue française, l'emploi et l'accès au logement.

Ainsi, en 2019, plus de 700 places d'hébergement ont été créées en Île-de-France pour accueillir les réfugiés. En outre, 800 places pour les réfugiés franciliens sont réservées dans les hébergements en région.

### Le centre d'accueil et d'insertion des réfugiés (CAIR)

Ouvert en octobre 2019, le CAIR est un centre d'hébergement expérimental, le premier en France, situé dans le XII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, boulevard Poniatowski. Son ambition est d'accompagner des réfugiés sans solution d'hébergement ou de logement ayant déjà un emploi, une formation professionnelle ou une formation linguistique.

Afin d'assurer une insertion à la société française pleinement réussie aux réfugiés hébergés au CAIR, les équipes présentes sur place leur offrent un accompagnement global fondé sur l'apprentissage de la langue française, l'insertion ou le maintien dans le monde du travail et l'aide à l'accès au logement.

Le centre est doté de 200 places pour des réfugiés hommes, isolés et majeurs, qui peuvent y être hébergés pour une durée maximale de 6 mois.

Ce bâtiment accueille également une halte de nuit de 70 places pour les familles à la rue.

# CHIFFRES CLÉS

**24 551**

places d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés en Ile-de-France sur 40 000 en France



**5 800** réfugiés hébergés en Ile-de-France

**+ 700**

places d'hébergement créées en 2019 en Ile-de-France pour les réfugiés

**6** CAES franciliens pouvant accueillir jusqu'à 900 personnes

**950**

places pour réfugiés en logement pérenne ou accompagné en 2019

**3 jours**

de délai moyen d'enregistrement d'une demande d'asile en 2019 (contre 11 jours en 2018)



**10 jours**

de délai moyen de prise en charge dans un des 5 CAES d'Ile-de-France

**17 400**

personnes mises à l'abri grâce aux maraudes ou aux accueils de jour pilotés par la préfecture de région depuis le mois de janvier 2019 (au 06/11/19)



**ENVIRON 1 100**

personnes migrantes occuperaient actuellement les campements du nord-est parisien selon France terre d'asile

**40 568**

demandes d'asile enregistrées depuis le 1 janvier 2019 soit +18,7% de plus qu'en 2018 à la même période



**14 934**

personnes prise en charge en CAES en 2019

**15 M€ / AN**

sur 3 ans dans le cadre du PRIC pour former 7 000 réfugiés en Ile-de-France



**5.8 M€**

mobilisés dans le cadre du PIC pour accompagner 3 700 réfugiés vers l'emploi en 3 ans

**5.7 M€**

dans le cadre du CIR pour l'apprentissage du français en Ile-de-France

# QUESTIONS/RÉPONSES

## Comment expliquer la permanence de campements de migrants dans le nord-est parisien malgré les actions mises en oeuvre par l'État?

Paris est une grande métropole mondiale et, partant, le carrefour de multiples routes et flux migratoires constants. Chaque jour, des centaines de personnes arrivent à Paris, ce qui peut conduire certaines d'entre elles à s'installer sur des campements de fortune, le temps que l'État les prenne en charge. La demande d'asile en 2018 a augmenté de 22,7% en France et de 40% en Île-de-France.

En tout état de cause, l'État est pleinement mobilisé pour permettre à chaque demandeur d'asile de bénéficier d'un hébergement. Les équipes de la préfecture de région et ses associations partenaires travaillent chaque jour, dans les accueils de jour ou au cours des maraudes sur le terrain, pour permettre à chacune de ces personnes de jouir de leurs droits fondamentaux.

## L'État fait-il un tri entre les migrants sans-abri ?

L'État assure un accueil inconditionnel à tous ceux qui sont à la rue. Il n'y a donc pas de "tri" effectué lors des mises à l'abri.

L'analyse des situations est réalisée en CAES par l'OFII. Ensuite, les migrants sont hébergés dans les structures adaptés à leur situation( demandeurs d'asile ou réfugiés).

## Pourquoi avoir fermé le centre de premier accueil (CPA) ?

Le centre de premier accueil de la porte de la Chapelle a fermé le 31 mars 2018 afin de permettre la construction du campus Condorcet. Doté de 400 places, la mise en place du CPA n'a pas empêché l'installation de campements à ses abords, créant insécurité, violence et trafic en tous genres entre les migrants essayant d'intégrer le centre.

Depuis avril 2018, il a été remplacé par un parc élargi à 900 places réparties dans 6 centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) situés dans toute l'Île-de-France. Ce nouveau dispositif permet d'éviter qu'un point de fixation soit installé de manière pérenne et de répartir l'effort de solidarité envers les migrants entre tous les départements franciliens.

## Pourquoi le préfet réquisitionne-t-il des gymnases?

Lorsque les températures sont particulièrement basses ou que des opérations de mise à l'abri de grande ampleur sont décidées, l'urgence conduit le préfet à réquisitionner des gymnases pour que les migrants puissent dormir au chaud, le temps que leur situation administrative soit évaluée. Sur un territoire caractérisé par une saturation des capacités foncières, les gymnases présentent en effet l'avantage de pouvoir accueillir un nombre important de personnes dans un lieu chauffé, doté de douches ainsi que de sanitaires.

## Où les migrants sont-ils orientés?

Une fois repérés par les maraudes ou pris en charge dans l'un des accueils de jour parisiens, les migrants sont orientés vers un centre d'accueil et d'examen des situations. Ils restent une dizaine de jours dans ces centres en moyenne, le temps que leur situation administrative soit évaluée. Les demandeurs d'asile sont ensuite orientés vers des centres d'hébergement, en Île-de-France ( 40%) et dans tout le reste du territoire national (60%), en attendant que leur demande d'asile soit instruite.

## Quelles sont les nationalités des migrants présents sur les campements de rue ?

A Paris, les migrants qui occupent l'espace public sont principalement Afghans, Erythréens et Soudanais.





### Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, prefecture de Paris

01 82 52 40 25 / [pref-presse@paris.gouv.fr](mailto:pref-presse@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75 IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)